

Nexity Property Management pour le compte de SNCF
RESEAU

54, cours du Medoc

33000 BORDEAUX

A l'attention de Mme

Viviane GOMES FERNANDES

DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Gare AVRON - petite ceinture – Rue Ferdinand Gambon

75020 Paris

Affaire N° C-CT75-2022-40-141078

RAPPORT DE VERIFICATION TECHNIQUE ELECTRICITE

Rapport N° : C-CT75-2022-40-141078 rédigé le 15/03/2021

TAMBADOU Youssouf – Responsable de mission

0638583653

yousouf.tambadou@btp-consultants.fr

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA PRÉSENTE MISSION ET MODALITES D'INTERVENTION.

2. REGLEMENTATION, METHODOLOGIE ET CONDITON D'INTERVENTION.

3. CARACTERISTIQUES GENERALES DES INSTALLATIONS.

4. LISTE DES NON-CONFORMITÉS & PRECONISATIONS.

5. MESURES ET ESSAIS.

1. OBJET DE LA PRÉSENTE MISSION ET MODALITES D'INTERVENTION.

À la demande de Mme GOMES FERNANDES dans le cadre du lancement d'un appel à projet, un diagnostic des installations électriques a été réalisé par la société BTP CONSULTANTS.

Le champ d'investigation de ce contrôle, nous a été transmis par le client et porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des bâtiments (n° 1,2,3,5,6,7,8) d'une surface d'environ 500 m².

Ce diagnostic a pour objet d'établir un état de l'installation électrique et d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes, en vue d'un classement des locaux en établissement recevant du public.

Cette vérification a pour objet d'identifier par des contrôles visuels, des essais et des mesures les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes, qui peuvent être résolus par la mise en œuvre de travaux réalisés par un installateur électricien qualifié.

Notre intervention ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic.

2. REGLEMENTATION, METHODOLOGIE ET CONDITON D'INTERVENTION :

Le diagnostic est réalisé en fonction des lois, normes, règlements en vigueur.

Le référentiel est le suivant :

- NF C15-100 : Installations électriques à basse tension
- Arrêté du 22 juin 1990 modifié portant dispositions applicables aux « petits établissements » ou établissements de la 5ème catégorie
- Décret n° 2010-1017 du 30 août 2010 relatif aux obligations des maîtres d'ouvrage entreprenant la construction ou l'aménagement de bâtiments destinés à recevoir des travailleurs en matière de conception et de réalisation des installations électriques

Lors de notre intervention, nous avons rencontré et été accompagnés par :

- Monsieur MARTI VIVES et Monsieur TURINI

3. CARACTERISTIQUES GENERALES DES INSTALLATIONS.

Source	Alimentation électrique issue d'un AGCP de branchement à puissance limité triphasé.
Nature du courant	Le domaine de tension de la distribution électrique est de 230/400 Volts – 50Hz.
Puissance	18 kVA
Schéma de liaison à la terre	TT
Tableaux électriques	Tableau de comptage installé dans la cour intérieur du bâtiment 003.

4. LISTE DES NON-CONFORMITÉS & PRECONISATIONS.

Localisations	Observations
Ensemble des bâtiments	Absence de schémas et de synoptique de l'installation: ➤ Réaliser et laisser à disposition un jeu de schémas à jour permettant une exploitation aisée des installations. Compte-tenu du câblage brouillon et de l'absence de schéma, nous ne pouvons-nous prononcer sur la bonne adéquation des dispositifs de protection contre les surintensités. Réaliser et fournir un schéma de principe.
Cours commune bâtiment 003/001/002	Armoire électrique ouverte et influences externe. (Voir PIC 1) ➤ Maintenir fermé l'armoire situé dans la cour afin de conserver l'indice de protection. ➤ Il n'existe pas de presse étoupe au niveau des passages de câbles. Installer des presse-étoupes sur chaque câble pour maintenir l'indice de protection de l'armoire électrique. ➤ Remédier à la présence d'oxydation sur l'armoire électrique en adaptant le coffret aux conditions d'influence externe IP/IK ➤ Le coffret électrique n'est pas adapté aux influences externes. Améliorer son étanchéité pour empêcher toute pénétration d'eau.
Cours commune bâtiment 003/001/002	Coffret électrique inaccessible. (Voir PIC 2) ➤ Remettre en état le mécanisme d'ouverture du coffret électrique situé en extérieur muni d'adhésif marron.
Espace de stockage zone garage	(Voir PIC 3) ➤ Reprendre le mode de pose des canalisations électriques alimentant les récepteurs ➤ Dans les locaux aveugle prévoir l'installation d'interrupteur avec voyant lumineux. ➤ Remplacer les canalisations de la catégorie C3 par des canalisations électrique de la catégorie C2.

	➤ Réaliser une liaison équipotentielle supplémentaire au niveau des canalisations de fluide cheminant dans le garage et au niveau des chaudières.
Bâtiment R+1 marquise	➤ Batiment condamné aucun accès possible par l'extérieur, présence d'aucune alimentation électrique. (Voir PIC 4)
Espace de stockage zone garage/espace d'exposition Marti vives/ Atelier M.TURINI/Espace d'exposition M.TURINI.	Luminaire détérioré et non adapté aux influence externe (Voir PIC 5). ➤ Plusieurs appareils d'éclairage sont vétustes et leurs caractéristiques ne sont pas adaptés à l'usage (Degré de protection inadapté à l'endroit où ils sont installés). ➤ Présence également de douilles métalliques créant un risque d'électrisation voir d'électrocution au contact de la partie métallique. ➤ Déposer les luminaires sans vasque vétustes et les remplacer par des luminaires en respectant les prescriptions des constructeurs. ➤ Les luminaires doivent être fixés à la structure stable ➤ Les luminaires doivent être conformes aux normes de la série NF EN60598 ➤ Les luminaires devront avoir un IP/IK adapté aux influences externe ➤ De nombreux socles de prise de courant installés dans les bâtiments ne possèdent pas de contact de terre. Déposer ces prises et les remplacer par des modèles équipés d'un contact de terre relié au circuit de protection. (Voir PIC 6). ➤ Déposer les installations vétustes et inutilisées

	➤ Mauvaise fixation de façon générale du mode de pose des câbles. Le mode de pose des canalisations n'est pas adapté, les câbles pendants ne sont pas autorisés. Il convient de fixer les câbles correctement en utilisant un conduit type IRL par exemple. (Voir PIC 7). ➤ L'emploi de fiches multiples est interdit. Le nombre de prises de courant doit être adapté à l'utilisation pour limiter l'emploi de socles mobiles. (Voir PIC 6). ➤ Un nombre approprié de socles de prises de courant doit être installé afin de répondre aux besoins des utilisateurs en toute sécurité, et de limiter l'emploi de socles multiprises. (Voir PIC 6). ➤ Les câbles ou conducteurs doivent être de la catégorie C2 ➤ Les canalisations doivent être protégées contre les dégradations auxquelles elles sont exposées. De plus, les connexions des conducteurs avec les appareils ne doivent pas être soumises à des efforts de traction et de torsion. (Voir PIC 7). nous préconisons de reprendre le mode de pose des canalisations électriques.
Atelier de M.TURINI	➤ Nous avons constaté quelques traces d'eau dans le faux plafond à proximité des luminaires il conviendra d'y remédier.
Espace d'exposition Marti vives et Turini/ Atelier/	Coffret électrique (Voir PIC 8) : ➤ Les tableaux électriques sont vétuste, et présente plusieurs défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes, nous pouvons noter parmi ces anomalies :

	• L'absence d'identification des départs. • la présence de plusieurs conducteurs de protection connectés sur une borne unique de serrage. • Absence d'un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA à l'origine de l'installation électrique. ➤ Assurer la protection des circuits prise de courant par un dispositif différentiel 30mA. ➤ Isoler les extrémités des conducteurs inutilisés ou les déposer. ➤ Mettre en place le cache manquant sur le répartiteur dans le tableau électrique. ➤ Absence de protection contre les surintensités du câble raccordé en aval du départ C32 dans le coffret.
Espace d'exposition Marti vives et Turini/ Atelier/	Présence de conducteurs nus (Voir PIC 9): ➤ Présence de conducteurs non raccordé, laissant accessibles les parties actives .(Voir PIC 9)
Ensemble des bâtiments	Absence d'éclairage de sécurité d'évacuation) ➤ les circulations horizontales d'une longueur totale supérieure à 10 mètres ou présentant un cheminement compliqué, ainsi que les salles d'une superficie supérieure à 100 mètres carrés, doivent être équipés d'une installation d'éclairage de sécurité d'évacuation. ➤ Les éclairages de sécurité doivent être conforme aux normes de la série NF C71800 et/ou NF EN60598. ➤ l'éclairage de sécurité devra pouvoir être mis à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension. Prévoir l'installation d'une

	télécommande de bloc de secours.
--	----------------------------------

AUTRES PRECONISATIONS RELATIVES A LA VISITE

- Mettre en place des luminaires de type « LED »
- Prévoir un arrêt d'urgence général
- Les armoires devront être inaccessibles au public
- Signaler la présence des armoires à l'aide du sigle électrique.

5. MESURES ET ESSAIS.

- Mesure de la résistance de la prise de terre

Emplacement – Désignation	Mesure effectuée	Valeur relevée (Ω)	Conclusion
Constitution et emplacement de la prise de terre inconnue -	Absence de terre	-----	Non satisfaisant
BATIMENTS MARTI VIVES	Oui	74	Satisfaisant
BATIMENT EXPOSITION TURINI	Oui	23	Satisfaisant
BATIMENT ATELIER TURINI	Oui	150 <	Non satisfaisant

- Mesure de continuité des conducteurs de protection : Non satisfaisant
- Essais des dispositifs différentiels : Non satisfaisant
- Isolement général de l'installation ; Non satisfaisant

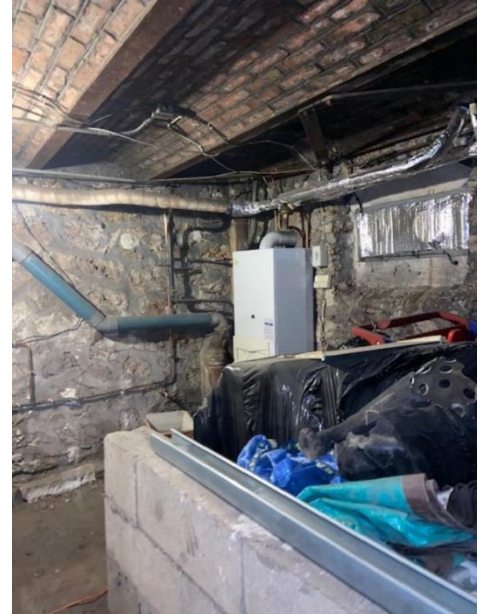
PIC 1



PIC 2



PIC 3



PIC 4



PIC 5



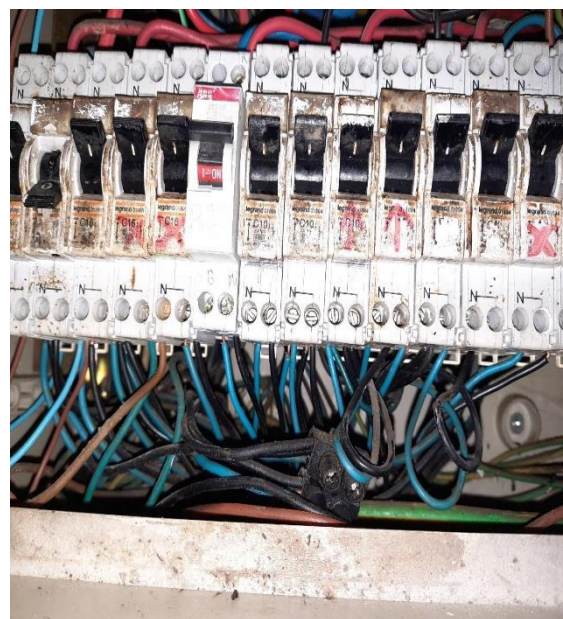
PIC 6



PIC 7



PIC 8



PIC 9

